244-145.09

L'ACTUALITÉ EN

## Maillard veut salarier les médecins

Développer le salariat des médecins comme alternative ou complément à la rémunération à l'acte? C'est la proposition du Vaudois Pierre-Yves Maillard, leader de la Conférence des directeurs cantonaux de la santé. Selon lui, cette

mesure serait plus à même de freiner les coûts de la santé que la taxe de consultation de 30 francs chez le médecin, que préconise Pascal Couchepin.

Un médecin salarié n'a plus aucun intérêt financier à recevoir des patients pour des consultations superflues, explique le conseiller d'Etat vaudois, dans un entretien paraissant aujourd'hui dans L'Hebdo. «Pour éviter un système lourd et étatique, les praticiens pourraient être payés par le réseau de soins qui les emploie», estime le conseiller d'Etat.

Dans cette contreoffensive politique
contre le ministre de la Santé,
Pierre-Yves Maillard rappelle sa
préférence pour des primes
fixées selon le revenu des
assurés. «Certains consacrent
18% de leur salaire à la santé,
d'autres 2%», rappelle-t-il.
L'autre option serait de moduler la franchise en fonction du
salaire: «Pour les bas revenus,
elle serait de 300 francs, et
pour un conseiller d'Etat par
exemple, de 5000 francs.»